

Situation et perspectives du Centre régional
de Documentation pour la tradition orale de
l'Ouest africain et du bassin du lac Tchad
Niamey - Niger

première partie

ORIGINES, REALISATIONS

ET

PROBLEMES DU CENTRE

1

Le Centre régional de Documentation pour la Tradition orale (C.R.D.T.O.) est une institution culturelle régionale qui se trouve implantée à Niamey (République du Niger) c'est-à-dire à l'intérieur des sables, en plein pays sahélien. Par surcroît, il se propose de promouvoir l'étude et le développement des langues et cultures de tous les peuples de l'Ouest africain et du bassin du lac Tchad.

Malgré ce défi à des habitudes contractées depuis la colonisation européenne, à l'heure actuelle, dix États de la région sur seize ont ratifié l'accord de création du Centre de Niamey qui, au terme d'un fonctionnement expérimental de quatre années, s'ouvre désormais sur les perspectives d'une coopération régionale encourageante si elle arrive à surmonter des difficultés politiques, humaines et matérielles considérables.

Le document qu'on va lire a été élaboré à l'issue d'une mission de consultant envoyée au Centre de Niamey en juillet 1973 par le Secrétariat de l'Unesco, dans le cadre de la mise en oeuvre du "Plan décennal pour l'étude de la tradition orale et la promotion des langues africaines comme instrument de culture, de développement culturel et d'éducation permanente" (Résolution 3. 313 du 17 C/5 approuvé). Il se propose de retracer l'itinéraire du C.R.D.T.O., de recenser ses réalisations et ses problèmes et de formuler des propositions susceptibles d'améliorer son fonctionnement.

2

Ce fut en 1964 que la Conférence générale de l'Unesco, lors de sa quatorzième session, autorisa le Directeur général à "encourager la collecte, la conservation et l'étude des traditions orales" et demanda, à cet effet, de "favoriser la création, en Afrique, de Centres de recherches et de documentation pour la tradition orale".

I. DU PARI À LA NÉCESSITÉ

Aussi, les réunions internationales d'experts convoquées dans le cadre de la mise en oeuvre du Projet de rédaction d'une histoire générale de l'Afrique et tenues successivement à Abidjan, Niamey et Ouagadougou recommandèrent-elles l'implantation de tels Centres en Afrique occidentale, centrale, orientale et australe de manière à en couvrir l'ensemble du continent. L'Afrique nigéro-soudanienne ayant particulièrement retenu l'attention des spécialistes notamment en raison de l'abondance et de la variété des sources historiques et culturelles orales, écrites, archéologiques et sculpturales dont elle dispose, ils souhaitèrent que fût implantée, à Niamey, la première de ces institutions régionales.

1. Un certain bouleversement d'habitudes

Or, à bien des égards, une telle recommandation ressemblait à une simple vue de l'esprit ; en effet :

a. Les nouveaux Etats de l'Afrique de l'Ouest n'avaient jamais envisagé de conjuguer leurs efforts en vue d'une coopération culturelle régionale bien que les nations qu'ils dirigent fussent souvent les mêmes de part et d'autre de leurs frontières héritées de la colonisation européenne.

b. Les regroupements géopolitiques esquissés depuis la nais-

sance de ces Etats se contentaient d'une approche purement conservatrice en se limitant prudemment au découpage de la région en deux sous-régions : l'"anglophone" et la "francophone".

c. À l'intérieur de chacune de ces zones, jamais une institution fédérale d'envergure n'avait encore vu le jour ailleurs que dans les pays côtiers, d'accès facile pour les Occidentaux, pays de prédilection pour les écoles, les hôpitaux, les hôtels, les missions chrétiennes, les maisons coloniales, etc...

d. Jamais un pays sahélien, situé à l'intérieur des terres, perdu parmi ses sables arides, sans accès à la mer, sans université, sans cadres intellectuels en nombre suffisant, considéré comme "pays de pénitence" par l'administration coloniale et qui n'en a reçu aucune infrastructure comparable à celle des pays côtiers, n'avait encore sérieusement aspiré au statut de "pays hôte d'une institution culturelle régionale de niveau universitaire" là où Dakar, Abidjan, Yaoundé, Lagos, Ibadan, Accra, etc., pouvaient être choisis.

2. Les implications de l'Accord de juillet 1968

Pourtant, aussitôt après cette recommandation de spécialistes, le gouvernement du Niger sollicita le concours de l'Unesco en vue de la création, à Niamey, d'un Centre de recherche et de documentation pour la tradition orale qui aurait une vocation régionale. Et, aux termes d'un accord signé en juillet 1968 entre lui et l'Unesco, il s'engagea à :

- prendre les dispositions nécessaires pour que le Centre nigérien de recherche en sciences humaines développe ses activités dans le domaine de la tradition orale de manière à leur conférer un caractère régional et à faire de ce Centre un institut de recherches et de documentation pour la tradition orale, à vocation régionale ;

- consulter les Etats qui auront manifesté leur intention de participer aux activités du Centre (à savoir : Cameroun, Côte d'Ivoire, Dahomey, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Tchad, Togo) en vue de l'établissement du programme d'activités du Centre et dans la mise en oeuvre dudit programme.

Le Centre ainsi envisagé devait, selon l'Accord :

- exercer ses fonctions en coopération avec les instituts de recherches dans le domaine de la tradition orale des Etats mentionnés ;
- procéder, dans le cadre des programmes régionaux établis en accord avec ces Etats et approuvés par l'Unesco, à la collecte, la conservation et la publication des traditions orales communes aux pays de la Vallée du Niger.

Quant à elle, l'Unesco s'engageait à accorder au gouvernement du Niger, pendant les années 1968, 1969 et 1970, une aide en vue de couvrir :

- la fourniture d'équipement à l'usage du Centre ;
- les bourses de recherches qui seront accordées à des ressortissants de la République du Niger et des autres Etats précités ;
- les frais de fonctionnement du Centre ;
- l'organisation, en 1968 à Niamey, d'un stage de formation d'assistants pour la collecte de la tradition orale, d'une durée de trois semaines, auquel seront invités des participants des Etats suivants : Cameroun, Côte d'Ivoire, Dahomey, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Niger et Tchad.

Bien qu'il fût ainsi limité à quelques Etats de la Vallée du Niger et à une expérience de trois ans, l'intérêt que l'Unesco porta à ce projet allait élargir considérablement le domaine du Centre et préciser sa vocation. L'on s'aperçut très tôt que la collecte, la conservation, la transcription, la publication et la mise en valeur des documents oraux posent les mêmes problèmes aux différents Etats de l'Afrique occidentale et que, pour les résoudre, les moyens humains et les ressources matérielles et techniques

doivent être mobilisés à l'échelon régional. Aussi, d'institution nationale à vocation régionale qu'il était, le Centre de Niamey allait-il devenir tout simplement une institution régionale et son activité couvrir non seulement les Etats de la vallée du Niger, mais encore tous les pays et peuples de l'Ouest africain : Cameroun, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gambie, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra-Léone, Tchad et Togo.

Or, rendre possible la coopération indispensable, dans ce domaine vaste et encore inexploré, entre les Etats, les institutions nationales de recherches, les universités et les chercheurs africains et étrangers, en coordonnant et en systématisant leurs efforts respectifs exige la création d'un Centre régional de niveau universitaire, représentatif aussi bien par ses bâtiments et son équipement que par la qualité de son administration et de ses activités scientifiques.

II. RÉALISATIONS ET PROBLÈMES DU CENTRE

Sous l'impulsion du Secrétariat de l'Unesco et avec ses encouragements, le gouvernement du pays hôte a orienté ses efforts dans trois directions :

- Édification et équipement d'un Centre nouveau, distinct de l'institution nationale de recherche existante ;
- lutte pour la reconnaissance du Centre ainsi créé et la définition de sa personnalité juridique ;
- organisation d'une coopération culturelle régionale et internationale à partir de ce Centre.

1. Édification et équipement d'un Centre nouveau

Au lieu de se contenter de "développer les activités du Centre nigérien de recherche en sciences humaines dans le domaine de la tradition orale de manière à leur conférer un caractère régional" comme le lui demandait l'une des clauses de l'accord signé le 17 juillet 1968 avec l'Unesco, le gouvernement du Niger fit construire, avec l'aide du gouvernement français, un bâtiment nouveau d'une superficie de 535 m² (787 avec les circulations couvertes, terrasses et loggias) conçu en rez-de-chaussée et premier étage et comprenant :

- 1 bureau Directeur : 24 m²
- 1 bureau Secrétaire exécutif : 24 m²
- 1 bureau Secrétaire administratif : 27 m²
- 1 bureau Pool dactylo : 27 m²
- 1 bureau Comptable : 13 m²
- 1 salle de réunion ou de conférence : 75 m²
- 1 salle Bibliothèque : 99 m²
- 1 bureau Bibliothécaire : 10 m²
- 5 bureaux Chercheur : 11 x 5 = 55 m²
- 4 chambres-bureaux avec sanitaires : 25 x 4 = 100 m²
- 2 salles techniques : 27 m²
- 2 chambres froides : 10 m²
- 1 sanitaire Direction : 7 m²
- 1 sanitaire Personnel : 9 m²

Toutefois, la finition du bâtiment, dans son état actuel, laisse à désirer et les plans de l'architecte ne semblent pas avoir été suivis pour ce qui concerne la réalisation des voûtes, de certaines terrasses et loggias, des espaces verts, de la ventilation et de la climatisation, du sol et de la peinture. Aussi, une cérémonie de réception du bâtiment a-t-elle été décidée à la suite de notre mission, en vue de corriger certaines de ces insuffisances. Elle se fera avec l'aide de M. Jean Rouch.

L'entretien de l'édifice pose de nombreux problèmes matériels et l'absence d'une dotation budgétaire appropriée constitue une carence. Certains murs sont déjà fissurés, des sanitaires hors

d'usage, des vitres cassées et la peinture, par endroits, est craquelée. L'ameublement et la décoration, quand ils existent, paraissent inadéquats.

Sur le plan de l'organisation de l'espace, il est nécessaire de revoir l'affectation des surfaces disponibles en fonction des activités du Centre régional telles que l'expérience a permis de les entrevoir. Un bureau de conservation de manuscrits arabes et ajami, une grande salle de linguistique appliquée pouvant servir de classe d'enseignement de langues vivantes africaines et étrangères, un laboratoire de phonétique et une salle de reprographie dûment équipés sont nécessaires en plus des bureaux, salles et chambres déjà prévus ou à la place de certains d'entre eux.

Consciente de ces problèmes, la direction du Centre régional a fait construire, à côté de ce bâtiment, un pavillon traditionnel de style haoussa dont l'aménagement et l'équipement viendront renforcer les moyens déjà existants.

Depuis l'Accord de juillet 1968, l'Unesco contribue à l'équipement du Centre et lui a notamment affecté le matériel suivant :

- 20 magnétophones Mini K7 en novembre 1968
- 6 magnétophones Uher 4000 en novembre 1968
- 1 magnétophone Revox en mai 1969
- 9 magnétophones Ferrograph en juillet 1969
- 1 magnétophone Nagra IV L en septembre 1969
- 1 magnétophone Revox en septembre 1969
- 6 armoires de classement de bandes en septembre 1969
- 3 magnétophones Magi K7 en octobre 1969
- 7 magnétophones Mini K7 en octobre 1969
- 1 ronéo Gestetner en février 1970
- 20 magnétophones Mini K7 en mars 1970
- 2 machines à écrire Hermès à clavier transformé pour transcrire des textes en fulfulde/sopaay et hawsa, en avril 1970

Ce matériel, souvent très fragile, est aujourd'hui hors d'usage ou à remplacer. Se trouvent notamment dans ces cas les magnétophones Mini et Magi K7, Ferrograph, quelques Uher ainsi que la

Gestetner trop sollicitée pour le tirage des publications du Centre. Parfois inadapté au terrain, ce matériel est franchement insuffisant : aucune machine à clavier spécial bambara, kanuri, masheq, yoruba... malgré l'importance du programme d'activités du Centre dans le domaine de ces cultures ; aucun appareil de prise de vues, aucune liseuse de microfilms et de microfiches, aucun moyen d'impression de textes, aucun mobilier adéquat, aucun appareil de photocopie ou de microfilmage, etc., alors que les hommes en réclament presque quotidiennement.

Ainsi, l'édification de grands bâtiments nouveaux, exclusivement conçus pour le Centre et voués à ses activités, souligne la bonne volonté du pays hôte et l'importance qu'il attribue à une institution culturelle régionale de cette portée. Cependant, les capricités du climat, jointes à la négligence des hommes, commencent déjà à se faire sentir sur ces grands bâtiments encore vides dont l'équipement reste dérisoire par rapport aux besoins exprimés et aux nécessités existantes.

Par ailleurs, le gouvernement du Niger a mis deux véhicules utilitaires (une camionnette Peugeot 404 et une Land Rover) à la disposition du Centre et ce dernier a dû acheter une voiture (Peugeot 504 d'immatriculation diplomatique) qu'il destine aux déplacements de ses visiteurs officiels. Le personnel de direction, de bureau et de service du C.R.D.T.O. est entièrement rétribué par le pays hôte qui assume aussi ses charges de fonctionnement ; ce qui, à la longue, peut présenter des inconvénients et se trouve à l'origine de certaines difficultés qui affectent périodiquement les relations de travail du ministère nigérien de l'Éducation nationale et du Secrétaire exécutif de l'institution.

2. Lutte pour la reconnaissance du Centre de Niamey et la définition de sa personnalité régionale

La direction nigérienne s'employa de son mieux à doter le Centre d'une personnalité régionale et à le faire reconnaître par les seize Etats de la région ainsi que par les institutions interafricaines et internationales.

A. La reconnaissance du Centre. A cet effet, elle :

- a. adressa des lettres et des télégrammes à tous les pays et Centres de recherches de la région ;
- b. envoya des missions de "prise de contact" et d'information auprès de tous les gouvernements et institutions nationales de recherches qui acceptèrent de répondre à ses correspondances et de recevoir ses visiteurs ;
- c. fit entendre sa voix au niveau des réunions ministérielles de l'Organisation de l'Unité africaine (O.U.A.) de l'Organisation commune africaine, malgache et mauricienne (O.C.A.M.), du Conseil de l'Entente et de l'Agence de Coopération culturelle et technique des pays francophones ;
- d. participa aux seizième et dix-septième sessions de la Conférence générale de l'Unesco ainsi qu'aux réunions d'experts pour la promotion des langues et des cultures africaines organisées par l'Unesco à Yaoundé en 1968 et à Dar-es-Salaam en 1971¹ ;
- e. convoqua et organisa, à Niamey :
 - i) une réunion régionale des directeurs ou représentants des instituts de recherches de l'Afri-

1. Pour plus de détail, on voudra bien se reporter aux numéros 1, 2, 3 & 4 du Bulletin de liaison et d'information du C.R.D.T.O.

que occidentale qui élaborera le premier projet de statut du Centre de Niamey ;

- ii) une conférence régionale des ministres de l'Éducation nationale qui mit au point et adopta le texte de l'accord de création du C.R.D.

f. fit envoyer des ministres et autres personnalités politiques nigériennes auprès de tous les États signataires de l'accord précité en vue de procéder à l'échange des instruments de ratification.

B. La personnalité juridique du Centre. Rappelant notamment les résolutions des treizième et seizième sessions de la Conférence générale de l'Unesco relatives à la mise en oeuvre du Projet de rédaction d'une histoire générale de l'Afrique et à la promotion des langues et des cultures africaines, et se définissant lui-même comme une "institution régionale des États signataires de l'Accord" le C.R.D.T.O. se déclare "désireux de renforcer la coopération scientifique internationale" et, à cet effet, se propose :

- a. de coordonner des projets régionaux et d'assurer la liaison avec les autres institutions nationales de recherche ;
- b. de développer la coopération entre les institutions nationales de recherche intéressées par l'exécution du Plan de Ouagadougou ;
- c. de prendre les mesures nécessaires pour :
 - . faciliter l'exécution des recherches scientifiques dans le domaine de la tradition orale ;
 - . assurer la formation du personnel approprié ;
 - . équiper les Centres nationaux de moyens techniques adéquats.
- d. de développer les moyens de collecte, d'étude, de conservation, de préservation et de diffusion des traditions orales ;
- e. d'encourager la recherche sur les traditions orales par l'organisation de concours et l'attribution de prix afin de susciter une saine émulation entre les chercheurs et les hommes de culture.

En août 1973, dix États sur seize avaient paraphé et ratifié l'accord de création du Centre. Toutefois, le texte ainsi adopté

laisse sous silence de nombreux problèmes importants ; ce qui, au niveau de l'exécution, peut engendrer des difficultés, voire des conflits. C'est ainsi que, élu par le Conseil d'administration composé de fonctionnaires "dûment mandatés par leur gouvernement", le Secrétaire exécutif du Centre régional ne peut être que l'un de ces fonctionnaires. On voit mal autrement, dans le texte de l'Accord, qui peut avoir l'initiative de le présenter ou de se présenter devant le Conseil d'administration et quelles qualités doit remplir le candidat. Par ailleurs, le texte reste silencieux ou incomplet sur les autres membres du Secrétariat et les qualifications requises pour leur désignation. Placés sous la responsabilité du Secrétaire exécutif, ils ne sont pas explicitement recrutés par lui...

Ces imprécisions peuvent présenter des inconvénients notamment pendant la période de démarrage de l'institution. L'application de l'Accord mettra donc à l'épreuve la maturité intellectuelle et culturelle, la conscience professionnelle et, par-dessus tout, la loyauté des membres du Conseil d'administration et du Secrétariat vis-à-vis de l'idéal du Centre.

3. Organisation d'une coopération culturelle régionale et internationale à partir du Centre

Tout au long de ces années de fonctionnement expérimental, la coopération culturelle régionale et internationale s'organisa, sous l'impulsion du C.R.D.T.O., notamment par :

A. l'échange de correspondances, de documents et de visites. Les

responsables du Centre entretiennent des relations suivies avec les institutions nationales de recherches de la région et avec des institutions universitaires et internationales du monde entier malgré l'insuffisance des moyens financiers mis à leur disposition.

L'expérience montre que les envois postaux aériens des publications du Centre et les déplacements pourtant limités et perturbés du Secrétaire exécutif constituent des postes budgétaires importants et en expansion continue.

Il faut dire qu'il existe des erreurs sérieuses dans la forme et le contenu de certaines correspondances rédigées hâtivement, dans un style parfois agressif. Malgré les efforts déployés, des lacunes subsistent dans les relations du Centre régional avec les Centres nationaux des pays "anglophones" à l'exception du Northern Nigeria. Sans doute l'héritage du passé colonial encore présent ralentit-il considérablement les communications et l'échange de documentation entre pays "francophones" et "anglophones" surtout lorsque les premiers sont continentaux et les seconds côtiers. Mais, il faudra certainement, pour corriger l'effet de ces lacunes, recruter, au sein du Secrétariat du Centre régional, une personne qui pratique correctement l'anglais et que l'on peut charger d'améliorer les relations avec les Centres des pays "anglophones".

B. l'attribution de bourses et contrats de recherches. En 1970, une somme de 4.800 dollars des U.S.A. fut consacrée aux collecte, transcription, traduction en français ou en anglais et présentation des traditions historiques des :

- a. Peuls de l'Adamaawa, de Sokkoto et du Maasina pour 1600 dollars répartis entre le Centre fédéral linguistique et culturel du Cameroun (400 dollars), Ahmadu Bello University de Zaria, Nigeria (800 dollars) et l'Institut des sciences humaines du Mali (400 dollars) ;
- b. Songhay du Mali, de l'Anzuru et du Dendi pour 1.200 dollars répartis entre l'Institut nigérien de recherche en sciences humaines (400 dollars), l'Institut des sciences humaines du Mali (400 dollars) et l'Institut de recherches appliquées du Dahomey (400 dollars) ;
- c. Hawsa du Gobir, du Katsina et du Kabbi pour 2.000 dollars attribués à Ahmadu Bello University de Zaria, Ni-

geria (1.200 dollars) et au Centre nigérien de recherche en sciences humaines (800 dollars).

En 1971, une somme globale de 5.400 dollars fut répartie entre les Instituts du Togo, du Libéria et du Nigéria au titre des traditions historiques :

- a. des Adangbé dans le cadre du Projet Fon-Mina du Plan de Ouagadougou (1.800 dollars pour l'Institut national de la recherche scientifique du Togo) ;
- b. des Guerzés, dans le cadre du Projet Zone cotière : (1.800 dollars pour la Division de la recherche du Libéria) ;
- c. du Kanem (Projet Kanuuri) : 1.800 dollars à Abdullaahi Baayero College de Kano, Nigeria.

La même année, 3.600 dollars furent consacrés aux activités culturelles suivantes :

- théâtre et architecture des Hawsa : 1.300 dollars affectés au CNRSH du Niger ;
- théâtre des Songhay : 300 dollars au CNRSH ;
- théâtre des Yoruba : 1.000 dollars à University of Ibadan, Nigeria.

En 1972, le Centre de Niamey ne put verser que 1.400 dollars au titre des traditions historiques des :

- a. Kanuuri : 1.000 dollars pour le Centre fédéral linguistique et culturel du Cameroun ;
- b. Akposso (Projet Zone côtière) : 400 dollars sur les 1.000 initialement prévus, le travail n'ayant pas été achevé. Cette somme fut attribuée à l'Institut national de la recherche scientifique du Togo.

Ainsi, ces bourses et contrats, accordés tantôt à une institution nationale en tant que telle et tantôt à des chercheurs individuels relevant de ces institutions, se réfèrent parfois à des parties du Programme régional élaboré à Ouagadougou, mais se distribuent au gré des circonstances ; et les critères indéfinis qui prévalent dans la détermination des priorités et des bénéficiaires ne paraissent ni évidents, ni pertinents.

Cela aboutit, en fait, à une distribution sélective dont l'orientation, trop personnelle, échappe à tout contrôle alors que l'on devrait en annoncer les fondements afin d'éviter l'empressement et la tendance à vouloir manipuler les autres, source de malentendus ou de sous-entendus qui, dans tous les cas, engendrent des conflits préjudiciables à l'intérêt bien compris du Centre.

D'ailleurs, à l'exception du travail confié au Cameroun (Centre fédéral linguistique et culturel), au Niger (Centre nigérien de recherche en sciences humaines) et au Nigeria (University of Ife), aucun contrat ou bourse de recherche ainsi attribué n'a pu être honoré de manière satisfaisante ; les bénéficiaires se contentent, dans bien des cas, d'encaisser l'argent et de garder le silence ou encore de renvoyer au Centre régional soit des bandes non-transcrites, soit une version française ou anglaise approximative des matériaux collectés.

Aussi, cette situation a-t-elle amené la direction du Centre à instituer, à partir de 1971, la formule de contrat à paiements échelonnés à la place des bourses de recherche autrefois accordées.

C. la fourniture du matériel de recherche sur le terrain. En

plus des bandes magnétiques qu'il leur envoie, le Centre régional répartit aux institutions nationales de recherche les magnétophones que l'Unesco met à sa disposition. Entre notamment dans ce cadre la fourniture de :

- 3 Mini K7 au Centre fédéral de Yaoundé (Cameroun)
- 3 Mini K7 à l'Institut d'Ethno-sociologie de l'Université d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- 3 Mini K7 et 1 Ferrograph à l'Institut de recherches appliquées du Dahomey
- 2 Ferrograph au Centre voltaïque de la recherche scientifique
- 1 Mini K7 et 1 Magi K7 au Department of Education du Libéria
- 3 Mini K7 et 1 Ferrograph à l'Institut des sciences humaines du Mali.

- 3 Mini K7, 1 Uher et 1 Ferrograph au Centre nigérien de recherche en sciences humaines
- 1 Mini K7, 1 Uher et 1 Ferrograph à Ahmadu Bello University de Zaria, Nigeria
- 1 Ferrograph au Department of History de University of Ibadan, Nigeria
- 3 Mini K7 à A.C.S. (?) de Dakar, Sénégal
- 3 Mini K7 à l'Institut national de la recherche scientifique du Togo
- 3 Mini K7 à l'Institut tchadien des sciences humaines

Cette répartition, suffisamment éloquente, se passe de commentaires ; l'on se contentera seulement d'ajouter que les observations relatives à l'attribution des bourses et contrats de recherches demeurent encore valables pour le cas présent.

D. l'organisation d'un stage régional de formation technique. En

avril 1969, avec l'aide de l'Unesco, des techniciens de prise de son se réunirent pendant trois semaines à Niamey, sous les auspices du Centre régional et apprirent, avec un enseignement théorique d'un haut niveau, les techniques de collecte, d'enregistrement et d'utilisation du matériel tout en se familiarisant avec les marques de magnétophones et de bandes les plus courantes sur le terrain.

Cette expérience a montré, par ses résultats positifs et encourageants, que la formation des cadres techniques et scientifiques des programmes opérationnels de recherche doit se faire de préférence sur place, autour des ensembles régionaux comme le Centre de Niamey, avec la participation d'enseignants et animateurs professionnels dûment qualifiés.

E. l'accueil de chercheurs. Malgré la modicité de ses moyens,

le C.R.D.T.O. accorde aux chercheurs de passage à Niamey une hospitalité incomparable. Des Africains de tous les pays de la région, des Allemands, Américains, Anglais, Canadiens et Français comptent parmi ses visiteurs les plus fréquents. Il leur prête du matériel d'enregistrement, affecte du personnel à leur ser-

vice et met des chambres de passage et bureaux à leur disposition pour un prix raisonnable et même gratuitement lorsque leur situation matérielle le justifie.

F. la collecte directe de documents culturels oraux et

Les traditions orales vivantes des principaux groupes ethniques du Niger (haoussa, peul, touareg, songhay-zarma) font l'objet de registres systématiques au fur et à mesure que leurs détenteurs visitent le Centre régional dont les responsables se livrent, à leur niveau, à une véritable "chasse à la musique, à la parole et à l'écrit traditionnels". Avec les documents oraux reçus des institutions du Dahomey, du Cameroun, du Mali et du Nigeria, les services techniques du C.R.D.T.O. gèrent ainsi plus de 407 bandes classées par thèmes (histoire, épopées, religion, légendes, contes, proverbes, chants, etc.) et conservées dans l'une des chambres froides du bâtiment. A la sonothèque en principe ouverte aux chercheurs de toutes les nationalités, on peut, suivant des conditions encore difficiles à déterminer, les écouter et les reproduire.

De même, grâce aux rapports confiants et amicaux qu'il entretient avec les lettrés traditionnels musulmans de la Vallée du Niger moyen, le président Boubou Hama, directeur du Centre, a réussi avec l'aide du gouvernement du Niger et parfois de l'Unesco, à collecter un nombre impressionnant de manuscrits arabes et ajami, la plupart inédits (dont certains sont les originaux et d'autres des copies) qu'il fait recenser et classer dans son bureau en attendant de pouvoir les conserver un jour dans une salle de travail plus spacieuse, spécialement conçue, aménagée et équipée à cet effet.

A l'occasion de missions antérieures effectuées à la demande de l'Unesco, des besoins urgents avaient été recensés et les de-

mandes prioritaires suivantes précisées :

- Envoi à Niamey d'un conservateur professionnel de manuscrits arabes en vue de les cataloguer et de faire des propositions pour leur conservation, leur restauration éventuelle, leur mise en valeur et leur publication ;
- attribution d'une bourse en vue de la formation d'un conservateur nigérien auprès des bibliothèques nationales de certains pays européens et arabes ;
- équipement du Centre de Niamey en :
 - appareil de microfilmage et films ;
 - liseuse de microfilms ;
 - projecteur de microfiches ;
 - photocopieur sec (type Rank Xerox) et papiers de photocopie.
- et constitution, à son niveau, d'un fonds d'achat de manuscrits originaux.

Malheureusement ces demandes, reformulées à chaque occasion par le président Boubou Hama, n'ont jamais été prises en considération par le Secrétariat de l'Unesco, malgré leur coût relativement modeste.

G. les publications. Jusqu'en août 1973, le Centre de Niamey avait publié un nombre appréciable d'ouvrages imprimés et de multigraphes. Nous relevâmes, en effet :

a. 7 ouvrages imprimés :

- C.R.D.T.O., 8 pp., Niamey, 1969
- Bulletin 1969-1970, 52 pp., Niamey, 1971
- Janngen fulfulde II, 144 pp., Niamey, 1970
- Cew soḡay, 76 pp., Niamey, 1970
- Kaara karaatuu, 98 pp., Niamey, 1971
- Dictionnaire élémentaire fulfulde-français-english, 168 pp., Niamey, 1971
- La tradition orale, 198 pp., Niamey, 1972

b. 15 multigraphes :

- La Voie de l'Éducation peule suivie de Buubu Arḡo Galo, édité par Diouldé Laya, 200 pp., Niamey, 1969
- Le Dallol Bosso, édité par Boubou Hama, 160 pp., Niamey, 1969
- Anzuru, par Alfa Suley Yuusuf, édité par Diouldé Laya, 53 pp., Niamey, 1969
- Les traditions historiques des Peuls Jaawanbe par A.H. Bâ, 89 pp., Niamey, 1970
- Traditions historiques des Iwilmidan, édité par Altinine Ag Arias, 153 pp., Niamey, 1969
- Récits peuls Mâcina-Kounâri-Tôrôdi, recueillis et traduits par G. Vieillard, édités par E. Mohammadu, 142 pp., Niamey, 1969

- . Traditions historiques du Dawra, par Makada Jilma de Kantché, édité par Issaka Dankoussou, 187 pp., Niamey, 1970
- . Traditions historiques des Katsinaawaa après la Jihad, édité par Issaka Dankoussou, 214 pp., Niamey, 1970
- . Les Feroobe du Diamaré (Maroua et Petté), édité par E. Mohammadou, 481 pp., Niamey, 1970
- . La voie peule, édité par Diouldé Laya, 244 pp., Niamey, 1973
- . Baakii abim maganaa par Albarka Ciibaw, édité par Issaka Dankoussou & Aboubakar Mahamman, 178 pp., Niamey, 1973
- . Soundiata, édité par Lassana Doucouré & Mme Marta, 242 pp., Niamey, 1973
- . Bulletin périodique de liaison et d'information du C.R.D.T.O., numéros 1, 2, 3 & 4, Niamey, 1969, 1970 et 1971
- . Rapport final de la réunion des directeurs des Centres nationaux de recherche (6-13 juillet 1970), 72 pp., Niamey, 1970
- . Projet de budget du C.R.D.T.O., 34 pp., Niamey, 1972

Malheureusement ces publications, de valeur très inégale quant au contenu, ne respectent pas toujours les normes bibliographiques usuelles et, si elles portent bien le nom de l'institution qui en assure l'édition, on n'y trouve ni le lieu, ni la date de parution et le système de pagination pratiqué est souvent très personnel ; ce qui rend la publication impossible à citer et facile à piller.

En l'absence d'une politique de publication clairement définie, la direction du Centre se contente de faire reproduire tels quels, au fur et à mesure de leur réception et dans la limite des possibilités matérielles, les manuscrits que lui envoient les bénéficiaires de ses bourses et contrats de recherches.

Les ouvrages élaborés et imprimés à l'intention des Services et Centres nationaux d'alphabétisation (manuels de lecture fulfulde, hawsa et sogaay et dictionnaire élémentaire fulfulde-français-english) se trouvent en ce moment stockés dans un des magasins du Centre régional en attendant l'aboutissement des longues et laborieuses négociations entamées principalement avec le Service nige-

rien de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes. Le C.R.D.T.O. ne peut les leur céder au prix dérisoire de 1 franc français qui ne lui permettrait même pas de couvrir les frais de transport de ce matériel pédagogique (du lieu d'impression à Niamey) et les services d'alphabétisation, de leur côté, n'entendent pas lui acheter l'exemplaire à plus de 1 franc, les adultes ne pouvant pas les acquérir à un prix supérieur. Ils estiment par ailleurs qu'ils ont droit à un certain nombre d'exemplaires à un prix relativement bas, les ouvrages ayant été élaborés et édités à leur demande et avec des fonds qui leur étaient destinés.

On devrait pouvoir s'entendre assez rapidement sur un prix acceptable de part et d'autre ; il est scandaleux que des ouvrages préparés et réalisés pour les adultes nouvellement alphabétisés ne leur parviennent pas et se trouvent exposés aux aspérités du climat sahélien. Toutefois, notre médiation n'a point réussi à débloquer la situation et nous comprenons parfaitement que le C.R.D.T.O. ne puisse pas non plus se permettre de liquider son stock à un prix de dumping, fût-il culturel ou éducatif. A vrai dire, il s'agit, dans le cas présent, d'une situation particulière qui doit pouvoir trouver une solution exceptionnelle et rapide.

D'une manière générale, la question ainsi posée concerne tout l'avenir des relations du Centre avec les institutions nationales chargées de l'alphabétisation et de l'enseignement : à quelles conditions pourra-t-il leur venir en aide et sous quelle forme ?

De son côté, le Secrétariat de l'Unesco a mis à la disposition du C.R.D.T.O. les 13 manuscrits suivants, élaborés par des consultants :

- Nooman kaadaa (CS/294) édité par Salissou Madougou et Attaher Darkoye, 89 pp., Niamey, 1968
- Nooman Gyaadaa, édité par Salissou Madougou et Attaher Darkoye, 73 pp., Niamey, 1968

- Recueil des traditions orales des Mandingues de Gambie et de Casamance (CS/1311) par Sékéné-Mody Cissoko & Kaoussou Sambou, 134 pp., Dakar, 1969
- Traditions orales historiques et culturelles des Wolof du Sénégal : Kayor, Baol, Walo, Djolof (CS/2326), édité par Abdoulaye Diop, 142 pp., Dakar, 1969
- Traduction de manuscrits arabes et hawsa (CS/2364) par André Salifou, 160 pp., Niamey, 1969
- Traditions orales du Dahomey-Bénin (CS/2404), édité par Emmanuel Karl, 421 pp., Cotonou, 1969
- Stars, Seasons and Weather in Somali pastoral tradition, (CS/3787) by Muusa H.I. Galaal, 103 pp., Mogadishu, 1970
- Gonja (part one), 349 pp., Accra, 1969 & Denkyira (part two), 287 pp., Accra, 1970. (Ces deux ouvrages portent le numéro CS/4049, Unesco, Paris)
- Moeurs et Civilisations des Peuples des Grands lacs africains (CS/4384) par Anicet Kashamura, 3 volumes, 367 pp. Paris, 1969
- Devises et généalogies de chefs gourmantchés chantées par des griots musiciens, édité par Michel Cartry et Dialendjoa Yonli, 174 pp., Ouagadougou, 1970
- Traditions historiques de Bindé et de Manga, édité par B. B. Somé, 207 pp., Ouagadougou, 1970
- Textes historiques et culturels songhay-djerma, édité par Diouldé Laya, 230 pp., Niamey, 1969
- Les sociétés traditionnelles mandingues, par Alpha Condé 237 pp., Paris, 1970
- Les Dieux en Diaspora (les Loa haïtiens et les Vodou du royaume d'Allada) par Guérin Montilus, 207 pp., Allada, 1971

D'une manière générale, une mise en forme rédactionnelle, plus ou moins importante selon les manuscrits, s'impose avant leur publication et le Centre, réduit à ses seuls moyens scientifiques et matériels, ne peut y faire face.

Enfin, s'est reposé, au cours de notre mission, le problème du dictionnaire élémentaire hawsa-english-français élaboré par les experts Parsons & Zima à la demande du Service nigérien de l'alphabétisation et avec l'aide du Secrétariat de l'Unesco (EDA et CLT). Prévu pour paraître en même temps que le dictionnaire élémentaire fulfulde-français-english, le manuscrit n'ayant pu, comme lui, être

évalué et mis en forme au cours du deuxième Stage régional de formation linguistique réuni à Niamey en juillet 1968, fut néanmoins remis, par le Secrétariat, au directeur du Service nigérien de l'alphabétisation, à l'issue de l'une des dernières sessions de la Conférence générale de l'Unesco. Le Secrétaire exécutif du C.R.D.T.O. demanda au Secrétariat, et par la suite au consultant, de le reprendre et de le lui remettre pour qu'il l'évalue et l'édite. Après avoir entendu les techniciens du Service nigérien de l'alphabétisation, il m'a semblé qu'il y avait un malentendu entre les deux institutions alors qu'elles devraient s'entendre le plus tôt possible pour réviser le manuscrit selon une procédure adéquate, en collaboration avec des spécialistes du Northern Nigeria, au lieu de compliquer inutilement le problème en demandant l'arbitrage de l'Unesco ou d'un consultant qui, au demeurant, ont des obligations autrement plus pertinentes.

Tout en déplorant de telles contingences, l'on doit souligner l'essentiel, à savoir que les tâches préliminaires de mise en place des structures de coopération se trouvent donc, dans le cas du C.R.D.T.O., dûment accomplies, de même que la définition des statuts et du programme même si, comme nous l'avons souligné, quelques précisions demeurent encore souhaitables.

Par la gestion et la mise en oeuvre du Plan de Ouagadougou, la répartition du matériel de recherche à l'échelon de toute la région, l'organisation d'un stage de formation technique, l'indexation et la conservation de documents traditionnels oraux et écrits, l'édition et la diffusion d'ouvrages culturels et de manuels en langues africaines, il a prouvé qu'il constitue, désormais, un Centre régional à part entière et qu'il mérite de recevoir, à ce titre, les moyens et ressources qui devront assurer sa réussite.

deuxième partie

P E R S P E C T I V E S D U C E N T R E

Toutefois, au terme d'une expérience de quatre ans, le Centre de Niamey se trouve aujourd'hui à la veille d'une mutation profonde alors que de nombreux problèmes mis en évidence au cours de cette période restent encore en suspens. En effet :

a. Malgré la ratification de l'accord de création du C.R.D.T.O. par une très large majorité des États de la région, ceux-ci ne semblent guère se préparer à apporter une contribution décisive au fonctionnement de la nouvelle institution culturelle que le pays hôte tout seul ne peut continuer à assumer en leur nom.

b. Les instituts nationaux de recherche, quant à eux, ne se sont jusque là manifestés que pour limiter les prérogatives du Centre régional par rapport à leur domaine propre¹ et pour marquer leur intérêt en matière de répartition de l'équipement et des bourses et contrats disponibles.

c. L'Unesco et d'autres institutions intergouvernementales (O.U.A., Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones, O.C.A.M., Conseil de l'Entente) ont jusque là soutenu financièrement le Centre sans pour autant le doter de l'équipement et des ressources susceptibles de lui donner les moyens de mettre en oeuvre son programme ambitieux.

En l'absence de toute orientation claire et de tout engagement ferme de la part de ces institutions mécènes, rien ne permet d'espérer que leur contribution se fera régulièrement ou se poursuivra au-delà d'une certaine durée ou d'un certain niveau. Tout au

1. On se souvient en effet que, dans les premières années de sa création, l'institution portait le nom de Centre régional de recherche et de documentation pour la tradition orale (C.R.R.D.T.O. Ce fut en 1970, lors de la première réunion des directeurs des Centres nationaux de la région, que l'on décida de la limiter à un rôle de documentation et de l'appeler C.R.D.T.O. Heureusement que le texte de son accord de création élargit un peu plus ses prérogatives.

plus l'Unesco, dans le cadre du Plan décennal pour l'étude de la tradition orale...adopté par la dix-septième session de sa conférence générale, s'orientent-elles clairement à aider de telles institutions.

d. La direction régionale provisoire, entièrement nigérienne tout au long de ces quatre années, se propose de réunir, dans les mois à venir, un Conseil d'administration en vue de la désignation du Secrétaire exécutif.

Or, jusque là, seules l'autorité personnelle et la protection du président Boubou Hama avaient permis de dégager, avec l'action énergique de M. Dankoussou, la personnalité du Centre régional par rapport aux institutions nationales du pays hôte. Mais qu'en sera-t-il demain, alors que rien, dans ce domaine, n'est encore irréversible ? Le directeur et le secrétaire exécutif provisoires devront-ils s'en aller ou l'un d'eux restera-t-il encore en fonction ? Le Secrétariat régional aura-t-il des non-Nigériens à sa tête ? Dans le silence des statuts, la transition risque de nuire à la bonne marche de l'institution.

Il reste donc bien des difficultés à surmonter pour que le Centre de Niamey améliore son fonctionnement et réussisse à mettre en oeuvre le Programme de Ouagadougou et à promouvoir l'indispensable coopération culturelle des peuples de l'Ouest africain et du bassin du lac Tchad.

I. LES DIFFICULTÉS DE LA COOPÉRATION CULTURELLE RÉGIONALE

Indépendamment de toutes considérations matérielles qui ont certes leur importance, c'est surtout dans l'orientation des pouvoirs politiques actuels, des autorités culturelles, des intellectuels traditionnels et modernes et des larges masses populaires africaines qu'il importera, dans la prochaine décennie, de mener la lutte pour la promotion de cette coopération. En effet :

a. Un certain micro-nationalisme s'empare dangereusement des États néo ou post-coloniaux d'Afrique, encourageant des particularismes centrifuges fort préjudiciables à l'esprit régional. Tout se passe comme si chacun voulait que l'institution régionale s'implantât dans son pays pour servir son égoïsme et sa petite politique de prestige. Si d'aventure elle réussit quand même à s'établir ailleurs, dans un pays frère voisin, on lui refuse son concours, on se fait prier pour le lui accorder, la condamnant à végéter dans la médiocrité et l'anonymat et on cherche souvent à lui arracher certaines prérogatives en attendant de pouvoir la démembrer.

Une institution régionale et des spécialistes qui se réclament ou qui dépendent d'organisations internationales comme l'Unesco devraient relever franchement cet état d'esprit de manière à le fustiger sans complexe et à le combattre sans complaisance, sous quelque forme et à quelque niveau qu'il s'exprime au lieu de l'encourager en se retranchant derrière le paravent de la neutralité technocratique.

b. Sur un plan plus général, dans le domaine de la recherche et des publications, il faut tout entreprendre, tout défaire ou tout refaire avec une vision conceptuelle nouvelle, une démarche

méthodologique et des structures différentes de celles du regard ethnologique des africanistes traditionnels.

Un Centre régional comme celui de Niamey devra lutter sans répit, mais avec compétence et sérénité, contre l'ignorance et les préjugés.

c. Sur un plan plus particulier, les États de la région appliquent, en matière d'éducation et de culture, des politiques parfois imprécises, en tout cas très variables ; aussi, leur manière d'envisager la coopération culturelle régionale reflète-t-elle cette diversité.

Il faut dire que, dans l'ensemble, la politique jusque là suivie, en l'occurrence, ignore plus ou moins l'enracinement, le dynamisme interne, les besoins réels et les aspirations des peuples africains. Tout se passe comme si les élites et cadres qu'elle a produits ne voulaient pas encore reconsidérer sérieusement le modèle emprunté aux maîtres occidentaux même si ce dernier se trouve remis en cause en Occident.

Tout en se faisant diriger et animer par des cadres ainsi formés, le Centre de Niamey représente, dans sa conception, ses aspirations et l'espoir mis en lui la première tentative, depuis la période précoloniale, d'organiser l'Afrique de l'intérieur, à partir de ses langues, de ses cultures, en un mot d'elle-même, et de la livrer sans fards à la connaissance des autres, avec ses forces et ses faiblesses.

Il va sans dire que, pour subsister, un Centre comme celui de Niamey devra donc créer, se développer et se rénover sans cesse, se faire connaître partout. Pour lui donner les moyens d'une telle politique, il faudra accroître et diversifier ses ressources, élargir ses responsabilités scientifiques et le doter d'un équipement

matériel suffisant et approprié.

II. LES MOYENS DE LA COOPÉRATION CULTURELLE RÉGIONALE

Les difficultés structurelles et contextuelles ainsi soulignées ne pourront être surmontées que grâce à une action vigoureuse et soutenue que l'on mènera de front dans ces trois directions.

1. Les responsabilités scientifiques du Centre

Le rôle scientifique du C.R.D.T.O. ne doit pas se limiter à la coordination de la mise en oeuvre du Plan de Ouagadougou. Tout au contraire il faudra :

a. réviser le Plan de Ouagadougou. Un plan ne constitue certes pas un catalogue définitif d'objectifs et de moyens, encore moins une panacée ; il se contente de recenser certains choix pertinents qui indiquent par là-même une orientation et des tendances. Mais, les statuts du Centre régional, en se référant explicitement au programme défini à Ouagadougou, présentent ce dernier comme une finalité exhaustive alors que ses concepts de Savane, de Côte et de Forêts méritent une plus longue explication théorique.

On ne comprend pas que des peuples comme les Touaregs, les Toubous, les Maures, les Wolofs, les Igbos, etc..., en soient exclus.

Franchement insuffisant, ce Plan ne retient que quelques thèmes (voies commerciales Savane-Forêts, forgerons, pêcheurs, mouvements religieux) qui, en dehors de leur caractère prioritaire, avaient le privilège de constituer des centres d'intérêt pour quelques-uns des ethnologues et historiens présents à Ouagadougou.

b. se référer au Plan décennal. L'élaboration d'un programme culturel et éducatif plus complet, notamment en consultation avec l'Unesco et par référence aux parties pertinentes du Plan dé-

cennal pour l'étude de la tradition orale et la promotion des langues africaines, renforcera la représentativité du C.R.D.T.O.

c. organiser un enseignement audio-visuel de langues vivantes.

Par ailleurs, avec l'aide de l'Unesco, du Fonds européen pour le développement (F.E.D.) ainsi que dans le cadre des relations bilatérales avec certaines institutions culturelles spécialisées, il sera possible d'organiser, au niveau du Centre régional, des cours audio-visuels (permanents ou périodiques selon les besoins et les possibilités) d'anglais, de français, d'arabe et des principales langues africaines du programme.

d. organiser des conférences internationales. La réunion, sous

les auspices du Centre, de conférences internationales d'experts et de chercheurs pour discuter d'orientation, de méthodologie, etc. et élaborer des propositions, favorisera la coopération intellectuelle internationale et élargira considérablement les compétences et l'audience de l'institution elle-même.

e. ouvrir ses portes. Le Centre régional doit éviter de fonc-

tionner en vase clos, pour des spécialistes étrangers, en tournant le dos au pays hôte et aux besoins intellectuels et culturels de ses habitants. Au contraire, il ouvrira ses portes et mettra sa sonothèque, sa photothèque, sa discothèque, sa bibliothèque et son vidéoclub au service de ses visiteurs et fera organiser, à l'intention du public du pays hôte, des conférences culturelles et éducatives sur des thèmes qui l'intéressent. Il pourra, à cet effet, négocier et établir un protocole d'accord avec les ministères compétents de ce pays.

2. Les ressources du Centre

Afin d'accroître et de diversifier les ressources du Centre, le Secrétariat régional et le Conseil d'administration définiront et mettront en oeuvre une politique de financement appropriée, tenant compte tout à la fois de la cotisation annuelle des Etats membres, de l'apport d'institutions interafricaines, régionales et sous-régionales, des sources de financement que peut apporter la coopération bilatérale avec certains pays, certaines fondations et institutions spécialisées, des propres recettes de l'institution et de l'aide privée.

De même, la direction du C.R.D.T.O. veillera à élargir le cercle des cadres temporaires et des collaborateurs spécialisés pour renforcer l'action de son personnel structurel ou permanent.

3. L'équipement du Centre

Le Plan décennal pour l'étude de la tradition orale et la promotion des langues africaines prévoit, pour les Centres régionaux, tout un équipement sur lequel on ne reviendra ici que pour en souligner la pertinence et la nécessité.

Toutefois, en plus de cet équipement, il faudra prévoir :

- a. un système vidéographique complet. L'équipement vidéographique d'un vidéoclub original en matière de tradition orale ferait du Centre de Niamey un lieu de formation de moniteurs pour les institutions nationales de la région. Le précédent de la télévision scolaire et l'expérience concluante des radio-clubs favoriseront tout particulièrement, au Niger, la réussite du vidéoclub. D'ailleurs, dès cette année, l'Unesco fournira, à cet effet, un magnétoscope Sony au Centre de Niamey pendant que le Comité internatio-

nal des Films de l'Homme lui enverra, de son côté, une série de dix films d'essai sur l'Afrique pour constituer la première collection de programmes de son vidéoclub.

b. du matériel cinématographique classique. La réalisation de films sur certaines manifestations culturelles traditionnelles ou populaires rend nécessaire l'affectation au Centre régional d'un équipement cinématographique comprenant au moins :

une caméra 16 mm. synchrone
une table de montage
un appareil double bande portatif
un appareil ordinaire de projection
et du matériel divers.

Un appareil de mixage existe déjà au Centre nigérien de recherche en sciences humaines.

c. un matériel photographique. Le Centre de Niamey prendra l'initiative de la promotion d'une photothèque régionale qui, en collaboration avec les instituts nationaux de recherche, réunira les contre-types des photos faites par les chercheurs africains et africanistes, permettant ainsi de conserver des documents photographiques anciens ou de l'époque coloniale. Pour cela, le Centre sera doté :

d'appareils photographiques permettant de tirer des contre-types
d'un laboratoire de développement et de tirage
d'un bon agrandisseur
de spots et autres matériel d'éclairage
d'un projecteur de diapositives
de papiers photographiques
de films.

d. un matériel de dessins d'objets. Pour les recherches et fouilles archéologiques figurant à son programme, le Centre devra promouvoir la formation de dessinateurs d'objets et être équipé à cet effet.

e. des moyens d'édition de disques culturels. La fabrication de

des disques culturels se fera sur place lorsque le C.R.D.T.O. pourra disposer d'un graveur de disques micro-sillons et d'un presseur.

f. du matériel de prise de son. L'expérience souligne l'utilité, pour le Centre, d'être équipé d'un copieur de cassettes (type Akai vertical). Par ailleurs, le filtre électronique (capable de diviser par deux la fréquence d'enregistrement des bandes) est essentiel pour la transcription et doit faire partie de l'équipement d'une unité régionale de cette importance.

S'il n'est pas rare de mettre à la disposition des institutions africaines tout un matériel ultra-moderne comparable à celui-ci, l'expérience montre malheureusement que, au niveau de la gestion de ces institutions, on ne prévoit pas toujours une affectation budgétaire suffisante pour l'entretien et la maintenance de ce matériel alors que celui-ci perd environ un tiers de sa valeur par an. Il serait souhaitable que le Centre de Niamey, quant à lui, ne reproduise pas cette erreur de gestion pour le matériel audio-visuel ainsi énuméré.

On ne pourra pleinement compter sur le rendement des institutions régionales prévues par le Plan décennal que lorsque leur programme culturel, leur administration, leur personnel scientifique et technique, leurs ressources financières et leur équipement, renforçant leur personnalité et leur représentativité qui s'expriment déjà dans l'édification de leurs bâtiments, la ratification de leur accord de création et l'expérience de leur fonctionnement, souligneront, par surcroît, l'intérêt que leurs pays, avec l'aide de la communauté internationale, entendent accorder à leurs activités et à leur essor. Le Centre régional de Niamey devra-t-il demain, comme d'autres institutions régionales d'hier, végéter et disparaître, ou pourra-t-il, ainsi que nous le souhaitons au terme de cette mission, se maintenir, corriger ses insuffisances et se développer ?

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

1974-01

Situation et perspectives du Centre régional de Documentation pour la tradition orale de l'Ouest africain et du bassin du lac Tchad

Alpha Ibrahim, Sow

Alpha Ibrahim

<http://archives.au.int/handle/123456789/6278>

Downloaded from African Union Common Repository